



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 16 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

- Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie2
- Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2025..... 2
- Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars 2025.....3
- Attribution d'une subvention en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels.....3
- Banalisation de la journée du 2 mai 2025 pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat avec l'État, des centres de jeunes adolescents du premier degré et des établissements publics et privés sous contrat avec l'État du second degré de la Polynésie française 4
- Attribution d'une subvention en faveur de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPP)..... 4
- Attribution d'une subvention en faveur du Comité Olympique de Polynésie française5



Le Pays soutient l'investissement des petites entreprises sises en Polynésie

Dans le cadre de sa politique de soutien aux petites entreprises du Pays, le Conseil des ministres a approuvé **13 nouvelles demandes d'aide économique**.

Ces aides s'inscrivent dans les dispositifs d'Aide à l'Équipement des Petites Entreprises (AEPE) et d'Aide à la création et à la revitalisation des Petits Commerces et Restaurants (APCR), favorisant la modernisation et la compétitivité des entreprises du Fenua.

En effet, ce soutien économique permettra aux bénéficiaires d'acquérir des équipements professionnels modernes et d'aménager leurs locaux, afin d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.

Au global, les aides octroyées cofinanceront à hauteur de **30 325 000 F CFP** des dépenses stratégiques pour ces petites entreprises, pour un investissement global hors TVA s'élevant à **108 295 461F CFP**.

Relevant de différents secteurs notamment du tourisme, du BTP, des services, du commerce et de la restauration, ces 13 entreprises prévoient **la création de 23 emplois majoritairement en CDI**. Ainsi, le Pays confirme son engagement à encourager l'essor des petites entreprises, moteur essentiel de l'économie de la Polynésie.

Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2025

Résumé

En mars 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 112,54. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 0,4 %), des voyages à forfait (+ 8,4 %) et des loyers réels d'habitation (+ 0,4 %). Entre mars 2024 et mars 2025, l'indice général augmente de 1,1 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,3 %.

L'indice ouvrier augmente de 0,1 % en mars 2025, et de 1,7 % en glissement sur douze mois.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,54 ce mois-ci. Entre mars 2024 et mars 2025, l'ILP est en hausse de 0,8 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 114,16. Entre mars 2024 et mars 2025, l'ILC est également en hausse de 0,8 % (source ISPF).

Évolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de mars s'explique par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 0,4 %) dont principalement la



hausse des prix des produits de la mer (+ 2,5 %), de ceux des légumes (+ 2,0 %) et de ceux des sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries (+ 0,8 %). Les tarifs des voyages à forfait évoluent aussi (+ 8,4 %). Les prix sont également en hausse pour les loyers réels des locataires (+ 0,4 %).

A l'inverse, la baisse des coûts des fruits (- 3,3 %), des viandes (- 0,3 %) et des laits, fromages et oeufs (- 0,6 %) atténue l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Janvier 2025		Février 2025		Mars 2025	
	Fra nce	Polynésie française	Fra nce	Polynésie française	Fra nce	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	1,7	1,6	0,8	1,8	0,8	1,1

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - mars 2025

Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars 2025

En mars 2025, l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est stable et s'établit à 134,39. Cette stabilité s'explique par l'augmentation des prix des services (+ 0,3 %) compensée par une diminution des prix des matériaux de construction (- 0,2 %). Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux Publics augmente de 1,6 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre et celui du Second Œuvre sont stables par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,8 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil baisse de 0,1 % tandis que celui des Travaux Spécialisés augmente de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 2,6 % (source ISPF).

Attribution d'une subvention en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels



SUBVENTIONS ET AIDES FINANCIÈRES	MONTANTS
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de la Fédération des sports et jeux traditionnels pour financer l'organisation du Heiva Tū'aro Mā'ohi 2025	10 700 000
TOTAUX	10 700 000

Banalisation de la journée du 2 mai 2025 pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat avec l'État, des centres de jeunes adolescents du premier degré et des établissements publics et privés sous contrat avec l'État du second degré de la Polynésie française

Dans le cadre des travaux liés à la nouvelle charte de l'éducation, une large consultation est organisée afin de recueillir les avis et recommandations de la communauté éducative.

Cette consultation se déroule en deux phases :

- Une première phase, à destination des acteurs internes et externes de l'école, qui se déroule durant les états généraux délocalisés dans les archipels de la Polynésie française ;
- Une seconde phase, à destination des équipes et acteurs internes de l'école, organisée au sein des CJA, des écoles du premier degré et établissements scolaires du second degré des enseignements publics et privés.

Afin d'impliquer un maximum de personnels dans les réflexions engagées, un temps institutionnel dédié aux travaux de la charte sera accordé à l'ensemble des personnels de l'éducation le 02 mai 2025, selon les horaires de travail habituels et obligations réglementaires de service. Les évènements et actions organisés dans le cadre de la AIMEHO RACE VA'A 2025 prévue le 02 mai 2025 sont maintenus dans les mêmes conditions pour les personnels mobilisés à cet effet et pour les élèves qui participent à cette manifestation et qui sont scolarisés dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec l'État du second degré de la Polynésie française.

Attribution d'une subvention en faveur de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPF)

Sur proposition de Nahema TEMARII, ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la Délinquance, en charge de l'artisanat, le Conseil des ministres a adopté une subvention d'investissement à hauteur de 40 000 000 F CFP, en faveur de l'Institut de la



Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF), pour l'acquisition de mobiliers, de matériels informatiques et techniques.

L'IJSPPF souhaite en effet faire l'acquisition de plusieurs types de matériel visant notamment à améliorer les conditions de travail et la sécurité de ses agents. Il s'agit de tracteurs auto-portés pour pelouse, qui viendront équiper les sites du complexe sportif de Pater, de Fautaua, de Punaruu, de Hitia'a, de Afareaitu à Moorea, de Uturoa à Raiatea, de Haamene à Tahaa, de Tubuai, de Nuku-Hiva, de Ua-Pou et de Taiarapu. Est également concerné du matériel technique pour permettre aux agents d'accéder, en toute sécurité, à des hauteurs importantes pour effectuer diverses tâches, telles que la réfection de la peinture, la réparation de toitures ou encore l'entretien des façades des infrastructures dont l'IJSPPF a la charge. Enfin, cette subvention permettra l'achat de matériel technique pour la réalisation des prestations de kinésithérapie, dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du sport de haut niveau.

Attribution d'une subvention en faveur du Comité Olympique de Polynésie française

Sur proposition de Nahema TEMARII, ministre des Sports, de la Jeunesse, de la Prévention contre la Délinquance, en charge de l'artisanat, le Conseil des ministres a adopté une subvention en fonctionnement à hauteur de 110 000 000 F CFP, en faveur du Comité Olympique de Polynésie française, pour la prise en charge des frais liés au déplacement de la délégation polynésienne aux mini jeux du Pacifique 2025 à Palau.

A l'occasion de ces 12èmes mini jeux, qui se tiendront du 29 juin au 9 juillet 2025, la Polynésie française sera engagée sur 12 disciplines : athlétisme, tir à l'arc, natation, basket 3x3, beach volley, volley indoor, judo, va'a, tennis de table, triathlon, lutte et haltérophilie. La délégation de 181 personnes sera composée de 121 athlètes, 26 coachs, 11 chefs de délégation, 7 kinésithérapeutes, 2 médecins, 1 coordinateur médical ainsi qu'une équipe du COPF.

Cette participation est particulièrement importante pour confirmer la performance notable de la Polynésie française aux derniers Jeux du Pacifique 2023 (seconde au classement général) mais également dans le cadre de la préparation des athlètes aux prochains Jeux du Pacifique 2027, qui se tiendront en Polynésie française.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
